



## Rencontre avec les chefs et adjoints des départements de pharmacie

HÔTEL SÉPIA  
**SAINTE-FOY**  
8 FÉVRIER 2019

Le 8 février prochain, les dirigeants de l'A.P.E.S. souhaitent réunir TOUS les **chefs de département de pharmacie** des établissements de santé du Québec où nous avons des membres. La rencontre se tiendra à l'hôtel Sépia, à Sainte-Foy, de 9 h à 16 h.

Veillez noter qu'un petit déjeuner sera servi à compter de 8 h pour toutes les personnes inscrites à cette rencontre.

L'inscription à cette rencontre est sans frais pour les chefs de département de pharmacie et les adjoints.

Les chefs qui le désirent pourront se faire accompagner par un ou plusieurs de leurs adjoints. Toutefois, l'A.P.E.S. ne remboursera que les frais de transport et l'hébergement pour les chefs. Tous les frais encourus par les adjoints seront à la charge des établissements.

L'A.P.E.S. remboursera les frais suivants (par établissement CISSS, CIUSSS, CHU, Institut et autres) :

- Pour le chef de département de pharmacie, les frais de transport (auto, autobus, train).

Le remboursement, pour les chefs de département, des frais de transport par avion doit être approuvé par l'A.P.E.S. au préalable. (voir formulaire à la page 3)

Chaque participant devra faire parvenir à l'A.P.E.S., après la rencontre, un formulaire de demande de remboursement. Le formulaire de demande de remboursement est disponible sur le site Web de l'A.P.E.S. dans l'Espace membres, sous Info pour les membres.

Pour les adjoints, les frais de déplacement encourus et les frais d'hébergement devront être payés par l'établissement.

- Pour le chef du département de pharmacie, une (1) nuit d'hébergement (1 chambre en occupation simple ou double), soit pour la nuit du jeudi 7 février.

Des chambres supplémentaires peuvent être réservées pour l'hébergement des adjoints, aux frais de l'établissement.

Pour le chef de département de pharmacie dont l'établissement est en région éloignée, deux (2) nuits d'hébergement, le jeudi 7 février et le vendredi 8 février, pourront être remboursées par l'A.P.E.S., après approbation.

**Toutes les réservations de chambres doivent être faites directement à l'hôtel Sépia** en composant le 1 888 301-6837. Vous devez **mentionner le code APES** pour obtenir le tarif préférentiel. La date limite pour réserver au tarif préférentiel est le **30 janvier**.

Vous trouverez, à la page suivante, le **formulaire d'inscription** à remplir et à nous **transmettre avant le mercredi 30 janvier 2019** :

par courriel à [abouchard@apesquebec.org](mailto:abouchard@apesquebec.org)

par télécopieur au 514 286-1081

Pour toute information : 514 286-0776, poste 205 ou [abouchard@apesquebec.org](mailto:abouchard@apesquebec.org)



**Inscriptions gratuites — Rencontre du vendredi 8 février 2019**

**Chef du département de pharmacie**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Restrictions alimentaires \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_ No de permis \_\_\_\_\_

**Adjoints au chef du département de pharmacie**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Restrictions alimentaires \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_ No de permis \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Restrictions alimentaires \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_ No de permis \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Restrictions alimentaires \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_ No de permis \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Restrictions alimentaires \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_ No de permis \_\_\_\_\_

**CISSS, CIUSSS, CHU, INSTITUT ET AUTRES**

Établissement \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**Hébergement**

**Les réservations de chambres doivent être faites directement à l'hôtel Sépia** en composant le 1 888 301-6837. Vous devez **mentionner le code APES** pour obtenir le tarif préférentiel. La **date limite pour réserver** au tarif préférentiel est le **30 janvier**.

Chambre Confort 119 \$, plus taxes, occupation simple ou double

Arrivée / départ Arrivée : 16 h — Départ : 12 h



## Rencontre avec les chefs et adjoints des départements de pharmacie

HÔTEL SÉPIA  
**SAINTE-FOY**  
8 FÉVRIER 2019

### NOTE :

Pour le chef du département de pharmacie, une (1) nuit d'hébergement (1 chambre en occupation simple ou double), soit pour la nuit du jeudi 7 février.

Des chambres supplémentaires peuvent être réservées pour l'hébergement des adjoints, aux frais de l'établissement.

Pour le chef de département de pharmacie dont l'établissement est en région éloignée, deux (2) nuits d'hébergement, le jeudi 7 février et le vendredi 8 février, pourront être remboursées par l'A.P.E.S., après approbation.

### Demande pour deux (2) nuit d'hébergement (7 et 8 février 2019)

**Hébergement aux frais de l'A.P.E.S. pour le chef du département de pharmacie en région éloignée** (vous devez obtenir l'approbation écrite de l'A.P.E.S. pour avoir droit à ce remboursement)

**7 et 8 février** Prénom et nom \_\_\_\_\_

### Demande d'approbation des frais de transport par avion, aux frais de l'A.P.E.S.

Prénom et nom \_\_\_\_\_

### Coordonnées

**Hôtel Sépia**  
3135, chemin Saint-Louis  
Québec (Québec) G1W 1R9  
Tél. : 1 888 301-6837  
[www.hotelsepia.ca](http://www.hotelsepia.ca)

**Stationnement gratuit**

Veuillez remplir et nous **transmettre avant le mercredi 30 janvier 2019** :

par courriel à [abouchard@apesquebec.org](mailto:abouchard@apesquebec.org)

par télécopieur au 514 286-1081

Pour toute information : 514 286-0776, poste 205 ou [abouchard@apesquebec.org](mailto:abouchard@apesquebec.org)